

ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE

Textes de référence : L 222-6 Loi N°2001-602 du 9 juillet 2001 - article R 222.21 du code forestier - Décret n°2003-941 du 30 septembre 2003
Approuvé par le CRPF Occitanie le 15 mars 2022

Je soussigné :

Nom : Prénom : Code AD :

Adresse :

Tél : Courriel :

Représentant la personne morale (groupement forestier, société...) désignée ci-après :

Dénomination de la personne morale:

Raison sociale

Adresse :

Tél : Courriel :

N° SIRET Date d'immatriculation :

Remarque : pour une société, un extrait de K-bis du registre du Commerce et des sociétés doit être joint à l'engagement pour attester de l'habilitation du représentant de celle-ci à le signer.

Indivision et copropriété - préciser les autres membres :

	Nom	Prénom	Adresse	Préciser si nu-propriétaire ou usufruitier ou copropriétaire
M. Mme. Melle				
M. Mme. Melle				
M. Mme. Melle				
M. Mme. Melle				

Propriétaire des parcelles cadastrales désignées ci-après, déclare adhérer au règlement type de gestion d'UNISYLVA (siège social : 31 avenue Baudin – CS 30260- 87007 Limoges Cedex 1- n°agrément : N2807), approuvé par le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie.

Je m'engage ainsi à respecter, pendant la durée de mon adhésion à UNISYLVA prévue par les statuts (Titre II- article 7- alinéas 3,4 et 5), les options sylvicoles mentionnées ci-dessous pour les peuplements qui composent ma forêt dans le respect de la réglementation existante et ceci à compter de la date de signature de cet engagement.

Commune	Parcelle cadastrale	Surface (ha are ca)	Type de peuplement	Essences dominantes	N° de la Fiche et la lettre correspondant à son option sylvicole

La surface forestière concernée par cet engagement de gestion durable est de :haare.....ca

Date d'expiration d'adhésion à UNISYLVA : / /

Fait à :

Le

Signature(s) (1)

(1) en cas d'indivision ou de multipropriété, tous les indivisaires (le ou les nus propriétaires et l'usufruitier) doivent inscrire leur nom et prénom et signer ci-dessus (ou fournir un pouvoir écrit au signataire qui doit être annexé au présent document).